

Vignette clinique

M B est âgé de 92 ans et Mme B de 86 ans, vivent à domicile dans une maison, de plain-pied, un peu isolée d'un bourg de petite taille.

M souffre de troubles mnésiques non investigués, Mme d'une pathologie cardiaque, chutes et addict aux achats sur catalogues.

Ils ont 4 enfants : 3 filles qui demeurent en région parisienne et au Havre et un fils à proximité (maison mitoyenne).

Ils perçoivent des revenus de 2500€ mensuels (Mme seule : 400€/mois)

Demande d'inclusion en gestion de cas par l'association d'Aide à domicile car risques de rupture et difficultés avec le fils vivant à proximité s'alcoolisant, violent, non aidant...

A l'entrée en GC :

*Suivi régulier par un médecin traitant,

* soins d'hygiène par IDE matin et soir+ préparation du semainier ;

* intervention d'aides à domicile pour les courses la préparation des repas, ménage et entretien du linge (plan d'aide APA : 26h//41h faite effectivement).

*Pas de possibilité d'aide Carsat pour Monsieur car plafond du barème refus que son père soit classé en GIR 4 par l'une des filles d'où le paiement de 15 heures à taux plein pour les heures d'aide a domicile.

*La gestion administrative est assurée par Mme, encadrée par l'une de ses filles qui parfois fait de de la rétention d'information (pour que ses parents entrent en EHPA)

*Déni des troubles cognitifs de M par toute la famille, malgré des mises en danger à domicile.

*Consultation Mémoire pour monsieur mais sans accompagnement (refus de la fille) MMS : 14/30 et pas de retour

*Plus de sécurité à domicile : Entrée en EHPAD pendant 6 mois puis sortie (avis du juge des tutelles demandé)

*reprise de la GC

* réévaluation de l'APA : 53 h pour Mme

*demande de mise sous protection de Monsieur et Madame : Requête des enfants (protection du fils)

*aménagement du domicile

*éloignement du fils (vol d'argent, menaces ...) avec obligation de suivi addiction (SPIP)

*Mise en place d'une téléalarme (pour Mme)

*Diagnostic de DMLA chez monsieur ; nouvelles mises en danger (brule des papiers dans un tiroir, casserole brulée sur le feu...). Dispositif de blocage des boutons du gaz. Injection de produits divers...

Difficultés liées au transport pour contrôle suite aux injections

*Fracture du col fémoral chez madame puis fracture de l'humérus :::>hospitalisation et gestion de monsieur par ses enfants. Demande d'aide APA pour monsieur

*Retour a domicile de Mme et M, fin de vie pour Mme : Réseau Palliatif

*Au décès de Madame, Monsieur va aller chez ses enfants

* Entrée en MAPA de Monsieur 8 mois plus tard